

SAINT-GERMAIN-DE-MODÉON

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2022

Présents : FORESTIER Florence ; AUBLET Daniel ; MIKOLAJCZYK Edmond ; JEGOU Jean-Luc ; LOISIER Valéry ; PERROT Damien ; COURTHIAL Emmanuel

Absents excusés : DELANDRE Eva (pouvoir à AUBLET Daniel) ; COLIN Laurence ; BRET Sandrine ; CAUCHOIS Maud

Absents : Néant

Secrétaire de séance : COURTHIAL Emmanuel

PARTAGE D'INFORMATIONS ENTRE LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Interruption des émissions de l'antenne de téléphonie mobile située entre Romanet et l'Hâte

Le groupe électrogène alimentant l'antenne SFR a de nouveau été l'objet d'un acte de malveillance. Les services de l'État et SFR ont décidé de ne pas le remettre en fonctionnement et d'attendre la connexion au réseau ENEDIS fixée au 23 septembre. Nous espérons donc une remise en route du service dans le courant de la semaine qui suivra.

DÉSFFECTATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE SAINT-GERMAIN-DE-MODÉON (SAINT-GERMAIN-BAS) SUITE A L'AVIS FAVORABLE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Par une lettre datée du 31 août 2022, Madame la Sous-Préfète de Montbard, s'étant au préalable saisie de la direction des Services départementaux de l'Éducation nationale de Côte-d'Or et ayant pris acte de son avis favorable, a décidé d'accepter la désaffectation de l'ancienne école de Saint-Germain-de-Modéon.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de la désaffectation du bâtiment de l'ancienne école.

DEVIS DU BUREAU THERMIQUE BILD POUR TRAVAUX A L'ANCIENNE ÉCOLE

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis du bureau thermique BILD pour les travaux de rénovation de l'ancienne école en un E.R.L et un logement locatif pour un montant total de 3000€ HT.

DÉFINITION DES HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AUTOMNE-HIVER 2022/2023

Le conseil municipal discute de la possibilité de réduire les plages horaires d'éclairage public (EP) afin de faire des économies sur le plan financier, d'une part, et de participer à l'effort collectif demandé au pays dans la période difficile qui s'annonce, d'autre part.

Le conseil municipal décide, en ce sens, à l'unanimité, de :

- contacter le SICECO pour obtenir des précisions et recommandations sur le montant des économies possibles et sur la possibilité ou non de moduler l'EP en fonction des jours de la semaine.
- définir les plages horaires de ramassage scolaire pendant lesquelles l'éclairage public ne peut pas être suspendu dans certaines zones.

RESPECT DU TEMPS DE TRAVAIL PAR LA COLLECTIVITÉ ET AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE DU CDG

Suite à l'avis favorable donné le 12 juillet 2022 par le Centre de Gestion de la fonction publique, via son comité technique par délégation à la Présidente, le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, le protocole ainsi proposé :

- *l'agent technique des espaces verts effectue un temps de travail de 12h50/35h ;*
- *l'agent technique chargé de l'entretien des locaux effectue un temps de travail de 5h/35h ;*
- *l'agent administratif effectue un temps de travail de 3h/35h ;*
- *l'agent rédacteur effectue un temps de travail de 9h/35h.*

Le temps chômé au titre de la journée de solidarité est par ailleurs évalué prorata temporis à :

- *2h40 par an pour le poste d'agent technique des espaces verts ;*
- *1h50 par an pour le poste de rédacteur.*

CAMPAGNE D'AFFOUAGES 2022/2023 – LISTE DES AYANTS DROIT

Le conseil municipal rappelle que les campagnes d'affouages sont amenées à se succéder chaque année jusqu'en 2027 et qu'en ce sens, il appartient aux affouagistes ayants droit de bien évaluer leur capacité à réaliser ou non l'exploitation dans le délai imparti soit avant le 15 avril de l'année suivante.

Concernant la campagne d'affouages 2021/2022, le conseil municipal salue les affouagistes qui ont eu la politesse d'informer en amont les garants et/ou le responsable des bois communaux de leur difficulté à terminer l'exploitation de leur part pour le 15 avril 2022.

Le conseil municipal décide :

- *que les affouagistes n'ayant pas respecté le délai d'exploitation lors de la campagne 2021/2022 ne figurent pas sur la liste des ayants droits pour la campagne 2022/2023 ;*
- *que les têtes de chêne seront réparties entre tous les affouagistes de la campagne qui vient de s'achever ;*
- *de reporter au 15 avril 2023 au plus tard l'exploitation des parts d'affouages non terminées le 15 avril 2022.*

D'une façon générale, les droits des affouagistes seront examinés avant chaque nouvelle campagne annuelle. La validation de la qualité d'ayant droit restera suspendue à la condition d'avoir respecté le délai d'exploitation de la campagne d'affouages précédente.

Sur cette base, vous trouverez ci-dessous, la liste des affouagistes ayants droit pour la campagne 2022/2023.

Merci d'utiliser le coupon réponse situé en bas de ce compte rendu et de le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 30 septembre prochain.

L'exploitation des parts d'affouages de cette campagne devra être terminée pour le 15 avril 2023.

*Pour toute question, merci de vous adresser
au responsable des bois communaux : Jean-Luc JEGOU.*

LISTE DES AFFOUAGISTES 2022/2023 AYANTS-DROITS

SAINT GERMAIN DE MODEON :

CORDIN Bernard	CHOQUET Valérie
COCHARD Nicolas	CHOQUET Roger
COIGNOT Romain	CHOQUET Pascal
GOYER Jérémy	GUILLEMARD Gérald
CHALOCHE Régis	GIRAUD Colette
LORIOT Gilbert	LANNES Guillaume
DUMORTIER Yoan	COCHET-MARTEL Michel
FOURNIER Claude	LEFLANCHEC Said
GRABARZ Claude	DUBOIS Emmanuelle
COUFFIGNAL René	KOKES Jean-Marc
KEITH Charles	AUBLET Daniel
AUDROIN Hervé	GAUDRON Patrick
MAUCOURANT Alain	DIOGENE Jean Marc
HERBY Maryse	LESNIEWSKA-CHOQUET Fabrice
DESCLOIX Christian	LOISIER Monique
BUCCO Jacqueline	IDE Alyson
SALMON Stéphane	VACLIN Marc

LE FRENE :

TESSON Robert	COLAS Patrice
THONON Jean-Michel	JOVET Ludovic
GERMAIN Gérard	THIERY Joseph
VARO Cyril	PERROT Damien
CHOQUET Rolande	GIBERT Claude
GUERMONPREZ Alexandre	DOBY Jean-Paul
LEMERCIER Suzanne	
JEGOU Jean-Luc	

ROMANET – CHAMP AU BEAU :

RENAUD Jacky	LOISIER Arnaud
COSTA Guy	COUVEINHES Mickaël
CHATAIN André	LARY Philippe
HAUCHARD Hélène	MAILLARD Emmanuel
BARRAUT Sylvain	PAVY Abel
BERNARD Philippe	LAFARGE Roberte
PELLICLIOLI Daphné	PELISSIER Jean Jacques
JOUANNET Stéphane	CAUCHOIX Maurice
MARTINS GONZALVES Nicolas	VERRAES Régine
FICHOT Cédric	COLIN Dominique
BACHELARD Emmanuel	CANZIAN Richard
SIAUVE Sébastien	KOKES Duncan
MIKOLAJCZYK Edmond	TEISSEDRE Dominique

LE JARNOY :

COSTA Michel	PERROT / VIEVILLE
LOBRY Maryline	

L'HÂTE :

ROBART Jérôme

TRAVAUX DE MÉNAGE ET DE SUIVI DES LOCATIONS DE LA SALLE DES FÊTES

*Suite au départ de Madame Eliane CHOQUET, qui a fait valoir ses droits à la retraite le 31 août dernier, le conseil municipal décide de faire appel à la société individuelle de prestations de services de Mme Gaétane AMREIN pour les prestations de ménage à la salle des fêtes et à la mairie.
Le tarif est de 18 euros l'heure toutes charges comprises.*

Ces tâches pourront être complétées par la suite par le suivi et la gestion des locations de la salle des fêtes, et ce, dès le retour à un niveau d'activité comparable à celui avant la crise sanitaire, ce qui n'est malheureusement pas le cas actuellement.

Pour vos réservations de la salle des fêtes, l'intérim est assuré jusqu'à nouvel ordre par Valéry LOISIER que vous pouvez contacter au 0687348122.

MODES DE CHAUFFAGE RETENUS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE

Le conseil municipal valide par 6 voix pour et 1 abstention les modes de chauffage retenus pour la réhabilitation de l'ancienne école en un E.R.L et un logement locatif :

- au rez-de-chaussée, pour l'E.R.L, une pompe à chaleur avec un dispositif réversible et climatisation ;*
- à l'étage, un poêle à pellets complété par des convecteurs électriques dans les chambres.*

Ces choix permettent notamment de rendre le projet conforme aux critères du programme Effilogis du conseil régional de Bourgogne et d'obtenir ainsi les taux de subventions les plus intéressants.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES ET HAUSSE DES COÛTS DE L'ÉLECTRICITÉ

*La dernière révision des tarifs de location de la salle des fêtes a été effectuée le 28 mars 2015.
Le conseil municipal décide à l'unanimité une hausse de 10% des différents tarifs et fixe le nouveau montant de la caution à verser à 75€ par jour de location.*

Le tableau ci-dessous s'applique ainsi à toute réservation effectuée à partir du 11 septembre 2022 :

SAINT GERMAIN DE MODEON

TARIFS LOCATION S.U.M AU 10 SEPTEMBRE 2022 EN EUROS

	1 journée Du 16/04 au 15/10	1 journée Du 16/10 au 15/04	2 journées Du 16/04 au 15/10	2 journées Du 16/10 au 15/04
Personnes de la Commune	83	99	149	171
Personnes hors Commune	105	132	187	231
Société locale sans but lucratif	44	49		
Société locale avec but lucratif	83	99		
Autre société sans but lucratif	66	73		
Autre société avec but lucratif	105	132		
Petites réunions associations locales	Gratuit	Gratuit		
Vaisselle	28			

OBLIGATION DE VERSER UN CHEQUE DE CAUTION EQUIVALENT AU NOMBRE DE JOURS DE LOCATIONS PAR 75€ (EX : 150€ POUR UN WEEK-END)

RECETTE DE REDEVANCE 2021 ET 2022 DUE PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES (REDEVANCE RODP)

Le conseil municipal vote la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de communications électroniques qui s'élève :

- à 893€ au titre de l'année 2021 ;
- à 923€ au titre de l'année 2022.

S'ajoute un rappel rétroactif au titre des années 2019 et 2020, s'élevant à 55€, soit un total de 1871€ à mandater au compte 7032.

DÉFINITION DE L'EMPLACEMENT DU PANNEAU « PARC DU MORVAN »

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'implanter le panneau « parc du Morvan » le long de la route départementale au niveau de la place de Saint-Germain-du-Haut.

PLAINTES EN MAIRIE CONCERNANT DES PROBLÈMES DE VITESSE DES VÉHICULES DANS LA TRAVERSÉE DU HAMEAU DE CHAMP AU BEAU

Depuis 6 mois, plusieurs plaintes émanant de différentes personnes ont été reçues en mairie concernant les problèmes de vitesse dans la traversée du hameau de Champ au Beau. Nos hameaux, notamment Champ au Beau, sont fréquentés par de nombreux piétons ; c'est peut-être le cas de vos enfants, de personnes âgées de votre famille ou de vos voisins. N'attendons pas qu'un drame survienne pour respecter la limite de vitesse en agglomération.

EXISTENCE D'UN DEFIBRILLATEUR SUR LA FACADE DE LA MAIRIE

Le conseil municipal rappelle aux habitants qu'un défibrillateur est à la disposition du public dans un boîtier situé sur la façade de la Mairie.

COUPON – RÉPONSE POUR LES AFFOUAGES

A découper et à retourner en Mairie pour le 30 septembre 2022

NOM :

PRÉNOM :

LIEU (HAMEAU) DE DOMICILE :

Souhaite bénéficier de ma part d'affouage en ma qualité d'ayant droit pour la campagne 2022/2023 (1):

OUI

NON

Date et signature :

(1) Rayer la mention inutile

--